

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 26 juillet 2013 portant dissolution de la brigade de gendarmerie des transports aériens de Lyon Bron (Rhône) et modification de la circonscription de la brigade de gendarmerie des transports aériens de Lyon Saint-Exupéry (Rhône)

NOR : INTJ1313601A

Le ministre de l'intérieur et le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Vu le code de la sécurité intérieure;
Vu le code de la défense;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26,

Arrêtent :

Article 1^{er}

La brigade de gendarmerie des transports aériens de Lyon Bron (Rhône) est dissoute à compter 1^{er} août 2013. Corrélativement la circonscription de la brigade de gendarmerie des transports aériens de Lyon Saint-Exupéry (Rhône) est modifiée dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade de gendarmerie des transports aériens de Lyon Saint-Exupéry exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier et d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-23 (5^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 26 juillet 2013.

Le ministre de l'intérieur,
MANUEL VALLS

*Le ministre de l'écologie,
du développement durable et de l'énergie,*
PHILIPPE MARTIN

ANNEXE

BRIGADES DE GENDARMERIE DES TRANSPORTS AÉRIENS	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Lyon Bron	Département de la Loire (42) Département de l'Ardèche (07)	(dissolution)
Lyon Saint-Exupéry	Département de l'Ain (01) Département du Rhône (69)	Département de l'Ain (01) Département du Rhône (69) Département de la Loire (42) Département de l'Ardèche (07)